

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	40 (1911)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Échos de la presse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

station œnologique de Montpellier, au Congrès international de chimie de Londres, en 1909. Il est sans doute permis aussi de rappeler que toutes les statistiques ont établi la proportion extrêmement faible d'alcooliques existant dans les populations qui boivent du vin, et de noter qu'on ne comptait même pas du tout d'alcooliques dans ces régions, avant l'apparition néfaste des «apéritifs», aux dénominations multiples, auxquels doivent aller toutes les attaques des tempérants. Peut-être même sera-t-il permis, en guise de dernier argument, de prendre acte du fait démontré par des bactériologistes notoires, que le vin a une action nettement bactéricide : c'est dire qu'il est nécessaire d'en boire pour éviter de nombreuses contagions microbiennes.

Francis MARRE<sup>1</sup>.

## ÉCHOS DE LA PRESSE

M. L. Deriès a publié dans *L'Education enfantine* des 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> septembre 1910 une étude sur les indisciplinés.

« Il existe — nous assure-t-il — au fond de tout enfant, un jeune anarchiste. Mais il faut distinguer les anarchistes incorrigibles, qui sont des anormaux et doivent être mis à l'écart, et ceux qui sont susceptibles d'une amélioration. A côté d'enfants qui s'adaptent très vite au régime scolaire, d'autres ne peuvent supporter la contrainte ; toujours prêts à abuser de la douceur et de la patience de leurs maîtres, la sévérité les irrite et les pousse à l'insurrection. Il est impossible d'indiquer un régime absolu, une méthode générale pour le traitement de ces indisciplinés : « Tel régime qui réussira avec un maître échouera avec un autre. Cependant, tout éducateur comprendra qu'il faut faire connaître à l'enfant *le pourquoi* de l'ordre donné, faire appel à la raison, à la fois en vue du présent et en vue de l'avenir, en vue de l'avenir plus encore qu'en vue du présent. Une surveillance préventive diminuera aussi le nombre des tentations. Surtout il faut du tact et de la patience. Enfin, si l'on a vraiment le souci, non seulement de donner le dernier mot à la règle, mais encore de *transformer* les indisciplinés, on n'oubliera pas que la persuasion ne doit jamais être absente de la coercition, la coercition n'intervenant qu'à défaut de la persuasion et suppléant à son inefficacité. A mesure que l'enfant grandit, la persuasion doit se substituer à la coercition ; il observera ainsi la discipline parce qu'il l'aura comprise. »

\* \* \*

Le Congrès de Washington a discuté des moyens à prendre pour combattre efficacement l'oisiveté et le vagabondage des enfants des villes. Un des orateurs, M. Honnorat, a déclaré que, si l'on voulait

<sup>1</sup> *Revue française et littéraire* 15 janvier 1911. Insertion faite à la prière de M. le sous archiviste cantonal.

vraiment remédier au triste état de choses signalé, il était nécessaire de : « Multiplier, autant que possible, les écoles ; accorder, dans les établissements d'enseignement, une place plus large à l'éducation morale ; punir sévèrement les parents qui soustraient leurs enfants à l'obligation scolaire ; multiplier les cours professionnels ; modifier les lois relatives au travail des enfants dans l'industrie, de manière à favoriser l'apprentissage ; poursuivre énergiquement, à l'encontre des parents indignes, la déchéance de la puissance paternelle ; créer des écoles de réforme pour les enfants vicieux, dans leur intérêt propre et pour éviter la contamination des autres, faire surveiller activement les voies et lieux publics pour empêcher les bandes d'enfants de se former et d'agir. »

\* \* \*

*Le but des écoles de perfectionnement.* — Le but des cours de perfectionnement s'est enfin précisé. Ces cours doivent être un intermédiaire entre l'école primaire qui fournit la culture générale et la vie pratique, parfois si brutale, si impitoyable, qui utilise de son mieux les connaissances acquises. Elles doivent montrer au jeune homme comment ces connaissances peuvent être utilisées. Certes, l'expérience se charge de le lui apprendre, à ses dépens, trop souvent. Le cours de perfectionnement essayera de lui épargner ces mécomptes. Il appliquera aux cas particuliers qui se présentent dans la vie et dans la profession du jeune homme les principes généraux enseignés à l'école primaire. En ce sens, le cours de perfectionnement est une école professionnelle déjà et doit tenir grand compte du milieu et du métier de ses auditeurs. Il serait donc inopportun de vouloir, en ces classes, étendre le cercle des connaissances générales et prolonger les classes primaires.

(*Rheinisch-Westfälische Schulzeitung.*)

Le but des cours de perfectionnement ne doit pas être l'examen des recrues, ainsi que malheureusement c'est le cas en maint canton. Le cours de perfectionnement doit être un élargissement et non une répétition des connaissances acquises à l'école primaire. Le but de ces cours est atteint aussi si l'on éveille en l'élève un désir vivace de perfectionner spontanément ses connaissances et son éducation. Mais des jeunes gens qui sont surmenés pendant la journée ne peuvent s'intéresser aux matières du cours ; des maîtres épuisés par six heures d'enseignement ne les y peuvent intéresser. Conclusion : la classe du jour et même, si faire se peut, un maître spécial.

(*Pädagogische Blätter.*)

\* \* \*

*Comment apprécier le mérite de l'instituteur ?* — Voici, si nous en croyons le *Journal of Educational Psychology* de Baltimore, sur quels points l'appréciation des inspecteurs scolaires devrait porter :

1<sup>o</sup> Quel est le plus haut diplôme ou grade de l'instituteur ; 2<sup>o</sup> combien d'années de service ; 3<sup>o</sup> le succès général de son enseignement ; 4<sup>o</sup> sa santé ; 5<sup>o</sup> son apparence personnelle ; 6<sup>o</sup> son initiative, son originalité ; 7<sup>o</sup> le développement de sa personnalité ; 8<sup>o</sup> sa méthode d'enseignement ; 9<sup>o</sup> son aptitude à maintenir l'ordre ; 10<sup>o</sup> son habileté à

utiliser les conseils reçus; 11<sup>o</sup> l'entente qu'il établit entre lui-même et les élèves; 12<sup>o</sup> ses études personnelles et ses travaux spéciaux; 13<sup>o</sup> sa situation sociale hors de l'école.

\* \* \*

A la Chambre française, M. Fernand David, député et rapporteur du budget de l'agriculture, a demandé, tout récemment, que la France organise, pour ses jeunes filles, un enseignement ménager. Il a proposé :

- 1<sup>o</sup> De créer : *a)* Des écoles ménagères fixes, du type des écoles ménagères permanentes actuellement existantes;
  - b)* Des sections ménagères agricoles dans les écoles primaires supérieures, les collèges et les lycées de jeunes filles;
  - c)* Des écoles ménagères agricoles ;
- 2<sup>o</sup> De donner un caractère agricole à l'enseignement primaire ;
  - 3<sup>o</sup> De rendre obligatoire l'enseignement ménager agricole post-scolaire.

Comme on le voit, c'est une réforme complète de l'enseignement dans les écoles rurales de filles que veut M. Fernand David.

\* \* \*

Quelques maîtres font très bien leur classe sans avoir ouvert un traité de psychologie. Ces maîtres-là, écrit le *Bulletin départemental de la Seine et Marne*, sont l'exception. « Ils donnent un enseignement judicieux parce que l'expérience attentive les a conduits à des conclusions analogues — quoique formulées d'autre manière — à celles qu'on trouve dans quelques livres de valeur. Ce n'est pas pour ces maîtres que je parle, bien que l'étude de certains ouvrages leur eût, peut-être, épargné plus d'une erreur de débutant; je parle pour le grand nombre, qui n'a pas beaucoup de sens pédagogique naturel. Parmi ce grand nombre, ils me semblent de valeur fort différente ces deux instituteurs dont l'un fait bien en sachant pourquoi, alors que l'autre l'ignore. Je crois vraiment que le deuxième se trompe plus souvent que le premier. »

Joseph CRAUSAZ.



## BIBLIOGRAPHIES

### I

**Extrait du Catéchisme diocésain à l'usage des classes moyennes de la paroisse d'Estavayer-le-Lac,** par J.-A. DÉVAUD, curé-doyen. — Un vol. cartonné de 72 pages, Estavayer, Butty, imprimeur, 1910.

J'ai eu l'occasion d'émettre une appréciation motivée sur la première édition de cet ouvrage, fruit d'une longue expérience et dans lequel on trouve mieux qu'une simple reproduction littérale du Caté-